



Répression policière : il est urgent que ça cesse ! Solidarité avec notre camarade Christopher !

Il y a quelques jours, Christopher, salarié d'une entreprise de presse en province et adhérent de notre syndicat, a pris de plein fouet la répression qui frappe le mouvement social depuis plusieurs semaines. Présent à une manifestation au cours de laquelle un feu a été déclenché à proximité d'un centre des impôts, il a été convoqué au commissariat pour être placé en garde à vue pendant cinquante et une heures. Puis un tribunal l'a condamné à devoir pointer une fois par semaine au commissariat (le samedi) et l'a interdit de participer à des manifestations... Tout cela avec, pour seule preuve, sa présence à un rassemblement !

Christopher est un cas parmi des centaines d'autres, et la répression qu'il a subie s'ajoute à celle qui se déploie dans les rues. Crânes ouverts, mâchoires arrachées, yeux crevés : sous le commandement du ministère de l'Intérieur, le maintien de l'ordre à la française s'exprime dans toute sa violence et sa cruauté depuis plus de deux mois. Si les manifestations contre la loi Travail et les ordonnances Macron nous avaient déjà habitués à une répression policière particulièrement brutale, celle-ci atteint un niveau effrayant depuis le mois de décembre 2018.

Acculés par une colère sociale qui ne retombe pas, Emmanuel Macron et son gouvernement ont fait le choix de la politique de la terreur pour espérer éteindre l'incendie. Tabassages, mutilations, humiliations : les manifestations deviennent le théâtre d'une répression d'autant plus décomplexée que l'État se garde bien de rappeler ses fonctionnaires à l'ordre et que les médias ont mis des semaines avant de mettre des mots sur cette réalité.

Au-delà des blessés et des traumatisés que cette stratégie politique et policière implique, c'est une remise en cause du droit fondamental qu'est celui de manifester qui s'impose désormais. Une remise en cause qui pourrait aussi prendre corps dans la loi, comme l'attestent les mesures annoncées, le 7 janvier 2019, par le Premier ministre : contrôles généralisés aux abords des manifestations, périmètre de sécurité, fouilles, palpations, création d'une interdiction administrative de manifester, d'un nouveau fichier des manifestants, d'un pointage des personnes interdites de manifestation, aggravation des peines complémentaires, pénalisation du fait de se couvrir le visage, etc.

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite CGT dénonce toutes les formes de violences répressives, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sociales, dans la rue comme dans les entreprises, et exige du gouvernement qu'il renonce à cette politique de la terreur et au piétinement des droits fondamentaux. Aux côtés des travailleurs, des privés d'emploi et des retraités, le SGLCE-CGT fera toujours face à ceux qui veulent écraser nos libertés.

Paris, le 22 janvier 2019